

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/034/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attribution d'une participation financière de fonctionnement à la Mission locale de Marseille au titre de l'année 2019 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°2019-80011.

19-33621-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une participation financière de fonctionnement à la Mission locale de Marseille au titre de l'année 2019.

La politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes a toujours été une priorité de la Ville de Marseille.

L'action municipale vise principalement les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus dans un parcours scolaire, d'apprentissage ou dans un emploi stable.

La Mission locale de Marseille (MLM) a été créée en 1997. Elle s'est fondée sur un partenariat étroit entre l'État, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille. Elle a pour mission d'insérer les jeunes en difficulté en les accompagnant de façon globale dans un parcours leur permettant en finalité l'accès à l'emploi.

Dans le contexte actuel avec un fort taux de chômage des jeunes, l'accès de ce public sur le marché du travail reste une priorité majeure de la Ville de Marseille.

La MLM est une structure incontournable de la formation professionnelle pour son public, et forte de plus de 1 500 entreprises partenaires lui confiant leurs offres d'emploi, elle tient toute sa place au cœur des politiques prioritaires pour la jeunesse et des projets de développement territoriaux qui y sont liés.

En 2018, la MLM a accueilli 27 700 jeunes et en accompagnement, 18 180 dont 6 411 pour la première fois. Ces chiffres clés permettent de valoriser les éléments de bilan suivants. 101 106 entretiens ont été réalisés et 126 142 propositions leur ont été faites. Parmi les différents types de propositions, 4 814 jeunes ont été accompagnés dans le domaine de la santé, 20 628 dans leur projet professionnel, 281 dans le domaine du sport, 2 321 dans le domaine du logement, 8 833 dans le domaine de la citoyenneté, 15 496 dans celui de la formation et 42 807 vers l'accès à l'emploi. Au final, on dénombre plus de 6 300 entrées en situation positive avec plus de 3 700 jeunes qui ont pu trouver un emploi, dont 600 en alternance, et 2 600 sont entrés en formation.

Au 31 décembre 2018, 904 jeunes ont été intégrés dans le dispositif de la "Garantie Jeunes", soit 101% de taux de réalisation. Ils ont été accompagnés par une équipe dédiée. Conçu par l'État pour faire reculer le chômage des jeunes adultes, le dispositif "Garantie Jeunes" est déployé dans les Bouches-du-Rhône et dans d'autres départements. Prévu par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce dispositif s'adresse à des jeunes adultes de moins de 26 ans sans emploi ni formation, en situation de grande précarité financière, pour leur permettre un suivi personnalisé renforcé pour l'accès à l'emploi.

Afin d'assurer au mieux ses missions d'accueil, d'information et d'orientation, la Mission locale de Marseille fonctionne avec six antennes : cinq territoriales et une spécifique à la "Garantie Jeunes". 25 relais de proximité proposent des offres de service de premier niveau délivrées par les conseillers insertion. La Mission locale entend poursuivre et développer l'action de la Cellule de Recrutement qui est un outil spécifique destiné aux entreprises qui recrutent.

Pour 2019, les axes qui structurent l'activité de la Mission locale sont toujours d'actualité avec le développement renforcé d'actions sur différentes thématiques. Dans une logique de service global et adapté, la MLM s'attachera à poursuivre sa recherche d'efficacité pour permettre aux jeunes qui la sollicitent de construire ou de consolider leur autonomie, les mobilisant activement pour ce faire. Elle s'appuiera sur :

- les trois niveaux de service du Conseil en Evolution Professionnel (CEP),
- le développement de formations adaptées aux besoins du territoire,
- le renforcement du Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), seul cadre de référence pour l'accompagnement,
- le développement de projets du Fonds Social Européen,
- la réponse aux appels à projets du Plan Investissement Compétentes (inclusion, apprentissage, gestion des invisibles),
- la Garantie Jeunes, phase intensive du PACEA,
- le développement de l'apprentissage qui doit devenir une filière d'excellence,
- l'optimisation du service aux entreprises, en renforçant les liens et projets avec notamment les chambres consulaires (CCIMP, CMA) et patronales (CPME, UPE 13).

L'audit organisationnel et les préconisations inhérentes ont permis d'identifier un scénario d'organisation vers une mission locale plus ouverte et en capacité de répondre aux enjeux, notamment autour du numérique et de la mutualisation des moyens sur le territoire.

La démarche d'évolution vers ce nouveau modèle d'organisation a été enclenchée en 2018 et se poursuivra en 2019 avec des expérimentations ciblées autour de l'offre de services. L'organisation managériale, les formations aux nouvelles pratiques sont également au cœur des travaux en cours.

La MLM renforcera ses moyens pour atteindre ces objectifs à travers la constitution d'équipes dédiées. Elle sollicitera à travers des appels à projets ou demandes de subventions complémentaires, les financements nécessaires à la réalisation de ses objectifs de lutte contre la fracture numérique, pour les jeunes, et l'évolution de ses outils internes. L'intégration du digital dans les pratiques d'accompagnement étant incontournable.

Enfin, l'organisation de la Garantie Jeunes avec son équipe et son site dédiés à renforcer selon les objectifs définis avec les services de l'État, sera maintenue. Pour 2019, il est prévu d'intégrer dans ce dispositif étatique 1 000 jeunes, soit 11% de plus qu'en 2018. La MLM étudiera parallèlement d'autres formes de gestion de cette phase intensive, que la définition d'un nouveau modèle opérationnel pourrait faire émerger.

Le budget prévisionnel 2019 de la Mission locale de Marseille, d'un montant de 12 177 281 Euros se répartit comme suit :

Prestations de services	130 180	Euros
Etat	3 157 285	Euros
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 631 500	Euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	85 000	Euros
Ville de Marseille (participation financière)	1 300 000	Euros
Ville de Marseille (Mise à disposition immobilière par la Ville de Marseille)	572 550	Euros
Projet d'organisation et support informatique	241 000	Euros
Subventions actions spécifiques	3 480 561	Euros
Fonds gérés pour compte d'autrui	13 000	Euros
Mécénats	20 000	Euros
Produits de gestion courante	10	Euros
Produits financiers	7 930	Euros
Produits exceptionnels	140 102	Euros
Reprise sur provisions exploitation	1 145 661	Euros
Transfert de charges	252 502	Euros

Le Conseil Municipal réuni en séance du 20 décembre 2018 a approuvé par délibération n°18/1068/EFAG la convention pluriannuelle de partenariat n°2019-80011 avec la MLM pour les années 2019, 2020 et 2021 ainsi que le versement d'un acompte sur la participation financière de la Ville de Marseille pour l'année 2019 pour un montant de 637 800 Euros.

Au regard de l'activité de la Mission locale de Marseille, de ses résultats et de ses projets, la Ville de Marseille propose la poursuite de son soutien financier pour l'année 2019. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une participation financière de 1 300 000 Euros à la Mission locale de Marseille au titre de l'année 2019 et d'approuver l'avenant n°1 à la convention n°2019-80011.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°18/1068/EFAG DU 20 DECEMBRE 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est attribuée à la Mission locale de Marseille au titre de l'année 2019, une participation financière de fonctionnement d'un montant de 1 300 000 Euros.
- ARTICLE 2** L'acompte de 637 800 Euros attribué par délibération n°18/1068/EFAG du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 viendra en déduction de la participation financière au titre de l'année 2019.
- ARTICLE 3** Est approuvé l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle n°2019-80011.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1.
- ARTICLE 5** Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2019 du Service Emploi, code service 40703 – nature 6574.2 – fonction 90 – action 19174668.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.
Abstention du Groupe Les Marseillais
d'Abord**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019